

Superficie des forêts et des terrains boisés

Les formations arborées ne se limitent pas aux seules forêts. Elles comprennent également les bosquets, les haies ou encore les alignements d'arbres qui ne constituent pas des milieux forestiers proprement dits. Pourtant, ces formations présentent un réel intérêt pour la biodiversité car elles assurent des fonctions écologiques, notamment de continuité biologique* en faveur de certaines espèces animales et végétales.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, la superficie des forêts et des terrains boisés occupe 11,3 % du territoire régional soit environ 141 000 hectares.

Contexte

Les forêts correspondent, selon l'enquête Teruti-Lucas, à des "sols boisés occupant une surface d'un seul tenant supérieure à 0,5 hectare". L'indicateur "Superficie des forêts et des terrains boisés" s'attache à considérer la forêt en tant que telle, mais intègre aussi les formations boisées ne répondant pas à la définition précitée.

Il comprend donc, outre les forêts :

- les **bosquets**, qui correspondent à des surfaces d'un seul tenant "comprises entre 0,05 et 0,5 hectare et comportant quatre arbres ou plus" ;
- les **haies et les alignements d'arbres**, "dont la largeur moyenne est comprise entre 3 et 20 mètres et

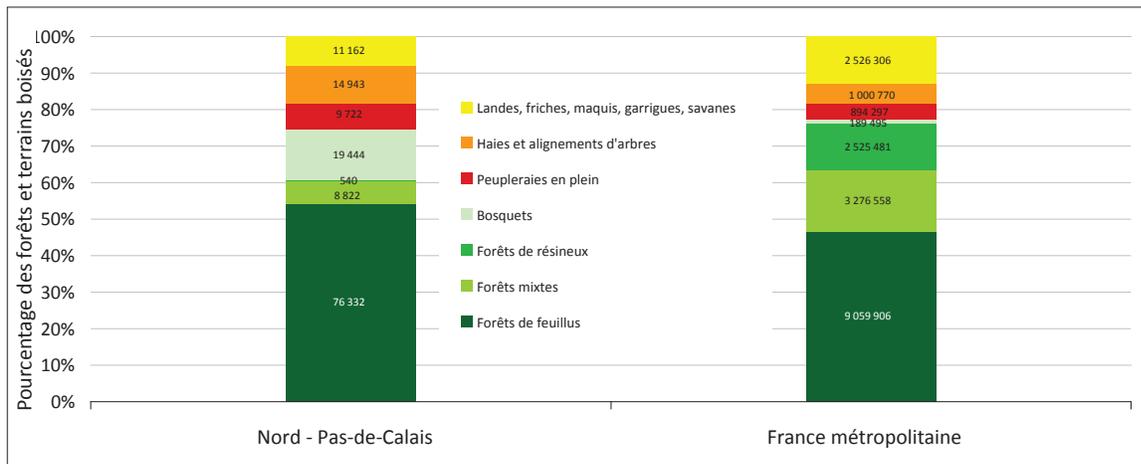
dont la longueur est supérieure à 25 mètres sans interruption supérieure à 10 mètres" ;

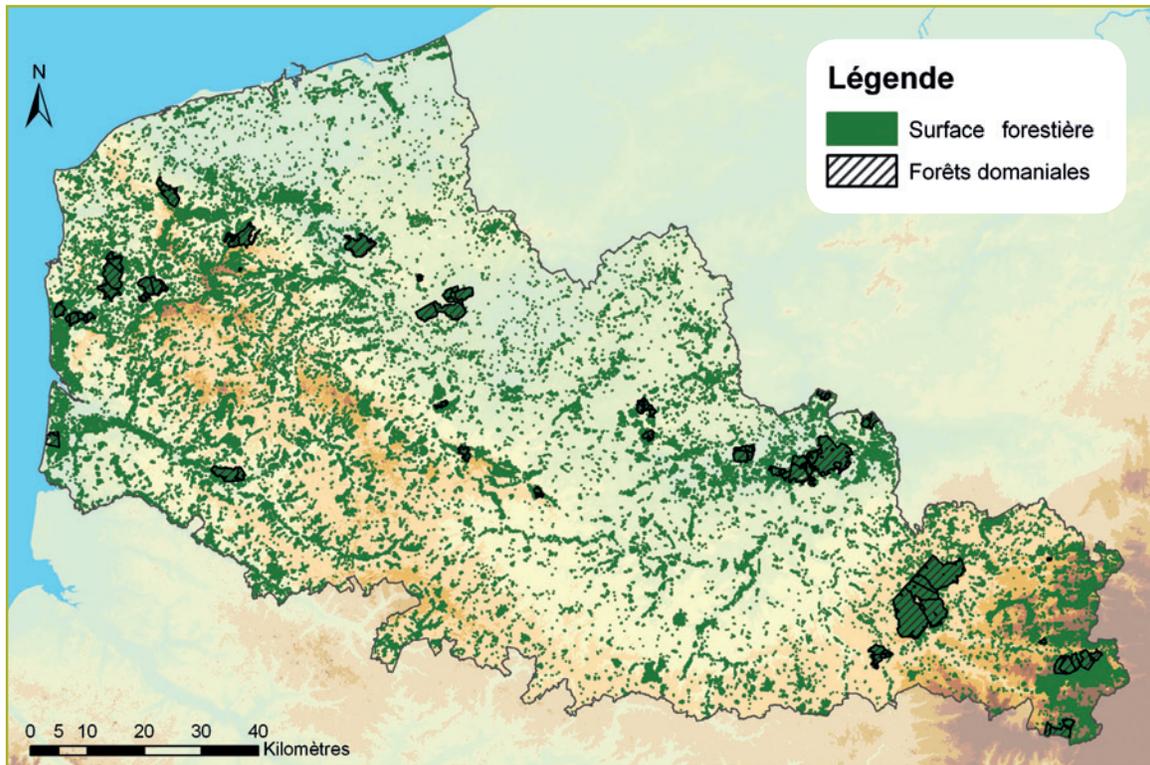
- les **landes et friches** dont "la végétation herbacée constitue le fond végétal. 25 % du couvert végétal est occupé par des espèces ligneuses ou semi-ligneuses comme les fougères, les bruyères, les genêts, les ajoncs, etc. Le couvert boisé représente moins de 10 % de leur superficie".

Les peupleraies constituent une catégorie à part : il s'agit de formations "cultivées, plantées à intervalles réguliers, et comprenant trois rangs ou plus".

Résultats

Superficie, en hectare et proportion des forêts et des terrains boisés en France et en région Nord - Pas-de-Calais en 2008 (Source : ORB NPdC d'après Enquête Teruti-Lucas)





Ce qu'il faut en penser

À l'échelle du Nord - Pas-de-Calais, les formations boisées non forestières représentent plus de 40 000 hectares et couvrent 3,7 % du territoire régional.

Les alignements d'arbres ou encore les bosquets sont aujourd'hui reconnus pour leurs fonctions écologiques. Ces formations abritent en effet de nombreuses espèces de faune et de flore et ont toute leur place dans la Trame verte et bleue* régionale. Elles présentent également d'autres intérêts que celui du maintien de la biodiversité : la lutte contre l'érosion des sols ou le maintien de la qualité des paysages en constituent quelques exemples.

Certaines formations, toutefois, sont consécutives à l'abandon de pratiques pastorales extensives et se substituent à des milieux de haute valeur patrimoniale dans lesquels les espèces ligneuses deviennent de plus en plus dominantes : c'est le cas notamment des landes et des pelouses calcicoles qui figurent parmi les habitats les plus menacés de notre région. La coupe des espèces ligneuses dans ces milieux est donc une nécessité pour la préservation de la biodiversité, même si cette pratique peut paraître paradoxale pour la population locale qui considère alors qu'il s'agit d'atteintes à la nature. Des actions pédagogiques pour expliquer l'intérêt de la gestion s'avèrent souvent nécessaires.

Méthode

Le suivi de la superficie des forêts et des terrains boisés est basé sur les résultats des enquêtes Teruti (de 1982 à 2004) et Teruti-Lucas (utilisée depuis 2005). Celles-ci visent à connaître l'évolution de l'occupation du sol et plus particulièrement celle des systèmes agricoles, à partir de points constituant un échantillon représentatif du territoire. Elles sont exploitables à diverses échelles, notamment européenne.

En savoir plus

- Voir fiche " Surfaces forestières "
- Voir fiche " Surface des forêts présentant des garanties de gestion durable "
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture : Département des forêts, 2010. Évaluation des ressources forestières mondiales 2010, France. 104 p.

► Sites internet

- Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr/
- SOeS : www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/

* cf glossaire